

### BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de la publication :  
Marcel Oulés, Maire  
Groupe de relecture :  
Pierrette Munier, Fabienne Gilliot,  
Caroline Dumont, Grégory Atteba,  
Ali Bouchama, Toufik Hamdi,  
Thomas Moindrot.

Coordination : Service Communication  
Tél : 01.64.12.74.50  
Impression :  
Dépôt légal : 1980-3

# Spécial Rentrée



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MARNEetGONDOIRE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**UNE LIGNE À**  
**02**  
**pas de chez vous !**

**Le bus toujours**

**CETTE LIGNE ASSURE LA DESSERTE SCOLAIRE**



**Un bus toutes les 30 minutes**  
en heures de pointe



**Simple**  
une offre claire à tout moment !

**Un bus toutes les 60 minutes**  
le reste de la journée



**Adapté**  
toute la journée !

**Dès le 31 août 2015**  
Du lundi au samedi, de 6h à 20h

**École, travail, loisirs...**  
**La ligne 2 est là pour vous accompagner.**

**1 Nouveaux arrêts**





N/Réf : MO / SD / N°15 – 295  
Affaire suivie par Marcel OULÉS  
Tél : 01.64.12.74.52

Chanteloup-en-Brie, le 23 juillet 2015

**Objet : Tarifs périscolaires**

Chers Parents,

Suite au dernier Conseil Municipal en date du 19 juin, vous êtes quelques-uns à nous avoir interpellés sur les délibérations concernant les tarifs et le règlement intérieur de l'ALSH.

Nous sommes élus aussi pour entendre les citoyens. C'est dans cet esprit que nous avons reçu quelques parents représentant une vingtaine de familles, pour nous exprimer leur mécontentement quant au nouveau système de tarification.

Nous avons entendu les remarques formulées sur les tarifs de la tranche horaire de l'ALSH « après la classe jusqu'à 19 h ».

Sans renier ni revoir les explications données dans le dernier Cantu Lupi sur le montant du fonctionnement de l'ALSH et son incidence sur le budget communal : 431 864 €, nous comprenons vos inquiétudes et vos arguments quant aux tarifs de la tranche horaire « après la classe jusqu'à 19 h » sachant que les NAP seront organisés dans la tranche horaire « après la classe jusqu'à 17 h ».

Nous prenons donc la décision de n'appliquer qu'une seule tranche horaire pour le soir :  
« après la classe jusqu'à 19 h 00, aux tarifs de l'ancienne tranche « après la classe jusqu'à 17 h 00 ».

Tarifs applicables dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Vous trouverez ci-joint le tableau des tarifs corrigés. Augmentation de 5% par rapport à 2014-2015, + 0,50 € sur la plage horaire du soir pour le goûter (facturé 0,76 € HT par le prestataire en 2014). La réduction de 10% sur les tarifs, à **partir de 2 enfants fiscalement à charge et inscrits en même temps à l'ALSH**, votée le 19 juin, est maintenue.

Ainsi cette tarification unique du soir résout le problème du dépassement d'horaire après 17 h (NAP). La pénalité pour retard pour récupération d'un enfant ne s'applique qu'au-delà de 19 h.

Les autres tarifs restent inchangés conformément au vote du Conseil municipal du 19 juin.

Un autre sujet a été abordé lors de cette rencontre, il s'agit de la réservation annuelle et les modalités d'application inscrites dans le règlement intérieur. Il n'est pas question, à travers ce règlement de créer des difficultés supplémentaires aux familles, mais bien au contraire d'avoir, à l'avance, une vision comptable journalière du nombre d'enfants et de connaître les places disponibles afin de recevoir le plus d'enfants possible, pour satisfaire le plus grand nombre de familles.

Pour les parents dont la profession ne permet pas d'avoir un emploi du temps fixe ou déterminé suffisamment à l'avance, nous leur demandons de le signaler à l'inscription, avec justificatif de l'employeur, condition nécessaire pour obtenir davantage de souplesse dans les réservations.

Espérant ainsi avoir répondu de manière significative à vos interrogations, nous vous prions d'accepter, chers parents, nos sincères salutations.

Le Maire,

Marcel OULÉS.

### TARIFS PERISCOLAIRES 2015 - 2016

Ressources mensuelles		Après-midi mercredi repas non inclus	journée complète vacances avec repas inclus	Matin	Après la classe jusqu'à 19 h
Inférieur 1067 €	A	2,82 €	8,48 €	1,68 €	2,18 €
1068 à 1525 €	B	3,78 €	11,26 €	1,95 €	2,45 €
1526 à 1982 €	C	4,54 €	13,75 €	2,36 €	2,86 €
1983 à 2434 €	D	5,32 €	16,04 €	2,58 €	3,08 €
2435 à 2897 €	E	6,15 €	18,51 €	2,88 €	3,38 €
Supérieur à 2897 €	F	6,91 €	20,92 €	3,07 €	3,57 €

A partir de 2 enfants fiscalement à charge et inscrits en même temps à l'ALSH une réduction de 10% sera appliquée.

Au-delà de 3 retards lors de la récupération d'un enfant, une surfacturation de 10 € par jour et par enfant sera appliquée. Toute tranche horaire commencée est due.



# ALSH : quelles activités après la classe jusqu'à 17h ?

A compter du lundi 30 septembre, les enfants inscrits sur les temps d'accueils de la fin de la classe jusqu'à 17 h bénéficieront de nouvelles activités proposées et élaborées par les animateurs du centre de loisirs.

Ces ateliers d'éveil et de création seront proposés par niveau d'âge.

<b>En maternelle :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Petites sections</li><li>• Moyennes sections</li><li>• Grandes sections</li></ul>	<b>En élémentaire :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CP</li><li>• CE1 et CE2</li><li>• CM1 et CM2</li></ul>
--	--

Ainsi chaque niveau se verra proposé juste après le goûter une activité et ce pour une période de 3 mois.

De fin septembre aux vacances de Noël

De janvier à fin mars

D'avril à fin juin

Les enfants pourront donc participer à chaque projet sur l'année par roulement.



<b>Pour les maternelles les animateurs au Cantou proposeront :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Un atelier autour du Développement Durable,</li><li>➤ Un atelier autour de l'Art attitude (qui englobera de la musique, du dessin de la danse...).</li><li>➤ Un atelier autour de la Préhistoire à la mode.</li></ul>	<b>Pour les élémentaires les animateurs à la ferme du pavillon proposeront :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Un atelier lui aussi autour du Développement Durable</li><li>➤ Un atelier sur les moyens de communication avec l'idée de créer un petit journal</li><li>➤ Un atelier autour de la comédie</li></ul>
--	--

Chaque atelier aura comme finalité une exposition, un défilé, des démonstrations, qui seront organisés par l'équipe d'animation.

Après 17h, reprise des activités habituelles du centre de loisirs jusqu'à 19 h.

## Marchés Publics

**Extension des 2 écoles :** 3 candidats ont répondu à notre appel d'offre.

L'entreprise qui réalisera les travaux d'extension des 2 écoles, retenue par la Commission Appel d'Offres, est Module Création. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera assurée par les techniciens EPA-MARNE.

Ouverture : rentrée 2016.

Coût prévisionnel des travaux : 1 200 000 € HT.



**Restauration scolaire :** 2 candidats seulement ont répondu à notre appel d'offre, ce qui a limité le choix de la Commission Appel d'Offres. A prestations équivalentes, l'offre des Petits Gastronomes ayant été jugée la plus intéressante, au niveau du prix moyen des repas, a été retenue.

**Entretien des locaux :** 9 candidats ont répondu à notre appel d'offre. Le choix de la Commission Appel d'Offres s'est porté sur la société EUROPE SERVICES PROPLETE au regard de la qualité technique de l'offre.

Coût annuel de la prestation pour l'entretien des locaux : 83 378.50 € HT

Nettoyage des vitres : 5 600 € HT



# Informations utiles

## Elections :

En prévision des élections régionales des 06 et 13 décembre prochains, toute personne désirant s'inscrire sur les listes électorales peut le faire jusqu'au 30 septembre 2015.



## CHANTELOUP-EN-BRIE

SAMEDI 5 SEPTEMBRE

## FORUM de RENTRÉE

13H30 À 18H - SALLE VAN DONGEN

ASSOCIATIONS

MUSIQUE  
PASSION  
SOLIDARITÉ  
BÉNÉVOLAT  
ÉCHANGE  
CULTURE  
JEUNESSE  
SPORT  
THÉÂTRE  
PARTAGE  
TOURISME  
ACTIVITÉ



MAIRIE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

## Forum de rentrée :

Le Forum de rentrée pour les inscriptions aux diverses activités sur notre commune, se déroulera, comme chaque année, Salle des Fêtes Van Dongen le samedi 05 septembre de 14 h 00 à 18 h 00.

## Carrefour modifié :

Depuis le 17 août, en prévision de la mise en service, le 31 août prochain, de la nouvelle ligne 2 de bus, le carrefour avenue de la Jonchère (Route Départementale 5) avenue du Chêne Saint Fiacre a été modifié. Désormais, le STOP sera obligatoire avenue de la Jonchère et la traversée libre avenue du Chêne Saint Fiacre, ceci afin de faciliter le trafic des autocars des lignes 22 et 2.

**Petit Rappel :** Pour la sécurité de tous, l'arrêt et le stationnement sont absolument interdits aux abords de l'école du Cantou en dehors des aires de stationnement prévues à cet effet.

Il a été demandé aux services de Police de verbaliser systématiquement tout contrevenant à cette règle, lors de leur passage sur site.

